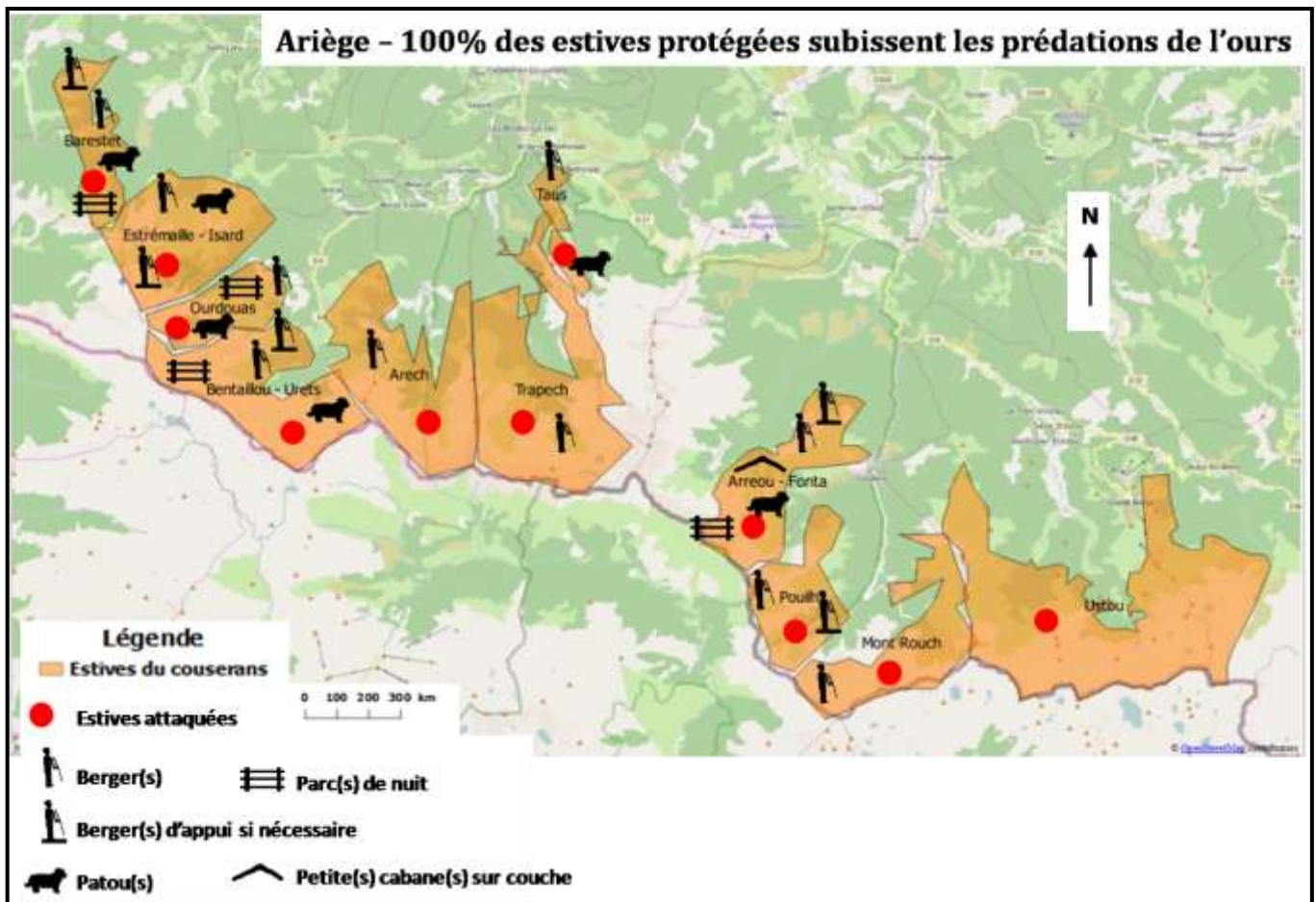


Ariège - 100% des estives protégées subissent les prédateurs de l'ours



Carte 1 Les estives du Couserans prédatées par l'ours et leurs moyens de protections - août 2016 - réalisation ASPAP – données : OpenStreetMap, Géoportail, ASPAP

A l'heure actuelle, en Ariège, les estives du Couserans frontalières avec l'Espagne ont toutes subi les prédateurs de l'ours y compris celles utilisant les moyens de protection (chiens patous, parcs de nuit, bergers d'appuis et récemment petites cabanes sur couche).

Outre les effets néfastes de la prédation, quantifiables ou non (pertes indemnisées ou non, baisse de productivité, perte du patrimoine génétique, traumatismes du berger et de l'éleveur, abandon de quartiers d'estives, etc.), « *la mise en place des mesures de protection n'a pas permis une baisse significative de la prédation* » ni du nombre de pertes^[1]. En effet, comme le montre la carte ci-dessus, même avec les moyens de protection la prédation existe, les pertes aussi.

De plus, et cela a été scientifiquement prouvé, les moyens de protection sont inutiles en cas d'attaques, ils engendrent même plus de risques de pertes : « *De toutes ces données, il ressort qu'aucun type de gardiennage n'est dissuasif quand l'ours a décidé d'attaquer*

^[1] TROCMÉ, Emmanuel, 2016. L'élevage ovin transhumant est-il en péril dans le Couserans? Analyse technique de cette situation de crise qui perdure. Dans: *Terres d'Ariège*. 5 août 2016.

même s'il préfère éviter la proximité humaine. **Les patous, les clôtures électriques ne l'intimident pas, témoin cet ours qui, le 13 juillet 1987, à 23h, lança son attaque à 30 mètres de la cabane d'Utapet, malgré la présence du patou et la clôture électrique. [...] »**^[2].

Concernant les parcs de nuit plus particulièrement : « **l'analyse des prédatons montre de plus grands dégâts lorsque l'ours attaque des bêtes dans de telles clôtures que lorsqu'elles pâturent librement** »^[3] (affolement du troupeau, piétinement, étouffement, etc.).

Ajoutés à cela, les moyens de protection engendrent des effets néfastes : augmentation de la charge de travail et de la pénibilité pour les bergers, augmentation du risque de boiterie pour les brebis (parcs de nuit), incompatibilité entre la mise en place du parc de nuit et le stade physiologique des brebis ainsi que leurs besoins (amaigrissement, risque d'avortement, perturbation de la lactation, agneaux chétifs à la naissance, etc.), des soucis en plus avec les chiens patous^[1], etc.

Va-t-on s'acharner à continuer à mettre en place des mesures de protection inutiles ? Et ce dans le seul but de pouvoir se dire que la cohabitation est possible ? Alors qu'« **Il n'y a pas d'exemple en Europe où des systèmes de pâturage extensif avec de faibles pertes cohabitent avec des populations viables d'ours et de loup dans le même espace** »^[3].

Va-t-on arriver à une disparition du pastoralisme ariégeois et pyrénéen ? Va-t-on vider les Pyrénées de toute présence humaine pour que l'ours puisse atteindre son seuil de population viable (et encore...) ?

^[2] L. NÉDÉLEC, *L'ours brun (Ursus arctos, L.) dans les Pyrénées Occidentales : prédation sur le bétail, évolution de la population, approche chronogéographique des dégâts* - Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes – 27 septembre 1989 - Archives nationales – Liasses non numérotées.

^[3] KACZENSKY, Petra., *Large Carnivore Depredation on Livestock in Europe*. Ursus 11:59-71. 1999. Télécharger à partir de <http://www.bearbiology.com/index.php?id=ursvol11> Citations p. 68 et pour la Slovénie p. 63.